



n°25/18/pdt

Le président du tribunal administratif,

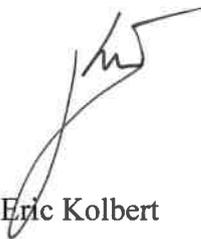
Vu le code de justice administrative et notamment son article R.222-24 alinéa 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Guillaume Caustier, premier conseiller, est désigné en qualité de rapporteur public pour les audiences de la 8^{ème} chambre des 5 et 23 mai 2025, en remplacement de M. Dominique Babski, temporairement appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à M. Caustier, et affichée dans les locaux du tribunal accessibles au public. Elle sera publiée sur le site internet du tribunal.

Fait à Lille, le 14 avril 2025,



Eric Kolbert